Avenant N°6 du 29 novembre 2013 à la convention collective de travail des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud

Les parties à la convention collective de travail susmentionnée du 1^{er} janvier 2007 conviennent de modifier celle-ci, avec effet au 1^{er} janvier 2014, comme il suit :

Article 8 - Salaires

C1)

C2)

8.1 Le barème des salaires, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, est établi de la manière suivante (les salaires mensuels sont calculés sur la base de 2'200 heures annuelles):

	annuelles) :		
		A l'heure	Salaires mensuels minimaux
A1)	Contremaître, titulaire d'un brevet de contremaître ou d'une qualification équivalente reconnue par l'employeur capable de diriger 3 collaborateurs et plus après un temps d'essai de 6 mois dans cette fonction	r,	
	- salaire minimum	30.00	5'503
A2)	Chef d'équipe titulaire d'un CFC, d'une formation officielle correspondante, reconnue dans un pays de l'UE, ou d'une qualification équivalente reconnue par l'er ployeur, capable de diriger 1 à 2 collaborateurs et plus, après un temps d'essai de 6 mois dans cette fonction	e n-	
	- salaire minimum	27.60	5'063
B)	Jardinier qualifié titulaire d'un CFC, d'une formation officielle correspondante, reconnue dans un pays de l'UE, ou au bénéfice d'une formation jugée équivalente		
B1)	- salaire minimum dès la 3 ^{ème} année après l'obtention du CFC	26.40	4'843
B2)	- salaire minimum dès l'obtention du CFC		
C)	Aide-jardinier		

AFP et aide-jardinier sans CFC dans la branche mais au bénéfice d'une expérience de 4 ans dans le métier

AFP et aide-jardinier sans CFC dans la branche mais au bénéfice d'une expérience de 2 ans dans le métier

C3)	Aide-jardinier en formation (sans CFC dans la branche, avec une expérience inférieure à 2 ans dans le métier)			
	- salaire minimum		20.403'743	
			Au mois	
D)	Apprenti: CFC	1 ^{ère} année 2 ^{ème} année 3 ^{ème} année	930 1'240 1'750	
	AFP	1 ^{ère} année	700 930	

JARDINSUISSE-VAUD

Stéphane Krebs Président

Jérôme Simon-Vermot Secrétaire

SYNDICAT UNIA

Secrétariat central

Renzo Ambrosetti

Nico Lutz

Qo-Président

Secrétaire centrale

Région Vaud

Jean Kunz

Pietro Carobbio

Secrétaire régional Responsable construction

Paudex, le 29 novembre 2013